

## Commune de la Ville de Genève

## Service de surveillance des communes

Service de surveillance des communes Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 1204 Genève

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 avril 2015

Présents: M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Olga BARANOVA (S), Mme Marie BARBEY (DC), M. Olivier BAUD (EàG), M. Gary BENNAIM (PLR), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Javier BRANDON (S), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET-DESFAYES (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Roland CROT (UDC), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Guy DOSSAN (PLR), M. Christophe DUNNER (Ve), Mme Hélène ECUYER (EàG), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGURÈK (ÉàG), Mme Jannick FRIGENTI ÉMPANA (S), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (PLR), Mme Ynes GERARDO (EàG), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Claude JEANNERET (MCG), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), M. Carlos MEDEIROS (MCG), Mme Charlotte MEIERHOFER (EàG), Mme Anne MORATTI (Ve), Mme Marie MUTTERLOSE (S), M. Jacques PAGAN (UDC), Mme Maria PEREZ (EàG), Mme Annina PFUND (S), Mme Stéfanie PREZIOSO (EàG), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Lionel RICOU (DC), Mme Helena RIGOTTI (PLR), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), Mme Alexandra RYS (DC), M. Vincent SCHALLER (PLR), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THEVOZ (S), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), Mme Delphine WUEST (Ve).

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
- Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

Le Conseil municipal, réuni en séance 1) ordinaire extraordinaire 2)

 L'affichage doit intervenir à partir du 6° et au plus tard du 8° jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC). a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 8 mai 2015.

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 4 mai 2015

## Objet: PR-1105 I

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 250 000 francs destiné au renouvellement de cinq ambulances du Service d'incendie et de secours.

Les cinq ambulances existantes ainsi renouvelées sont transférées du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de leur aliénation.

Signature/s: Olivier Baud, président

Julide Turgut Bandelier, secrétaire

Aandelier

Service de surveillance des communes • Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 •1204 Genève
Téléphone 022 546 72 40 • Fax 022 546 72 50 • E-Mail communes.administration@etat.ge.ch
Lignes TPG 5-3 arrêt Palais Eynard